



**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**
Engager une agriculture
durablement nouvelle

**GLHD
PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN
SUR LA COMMUNE DE PHILONDEX (LANDES)**

**ATELIER ACTIVITE CHASSE
12 juin 2023
COMPTE-RENDU**



Cet atelier « Activité chasse » a été proposé par GLHD et mené par Bluegreen en tant que garant neutre dans le cadre de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque de Philondenx. Le projet a d'abord été présenté en détail avec les différents acteurs, le périmètre d'étude, la temporalité et enfin le dispositif de concertation avec un rappel des réunions et ateliers. L'écoute a été active pendant la première partie de la réunion avec plusieurs prises de paroles et des échanges entre les participants et les agriculteurs à l'initiative du projet. La



seconde partie de la réunion a été l'occasion de travailler en petits groupes sur des cartes pour que le maître d'ouvrage comprennent les usages sur ce site et pour que les chasseurs puissent transmettre des propositions d'aménagement liées à leur pratique cynégétique.

Participants

46 personnes étaient présentes lors de cet atelier « Activité chasse » qui s'est tenu le 12 juin 2023 à 19h au foyer municipal de Philondenx à l'initiative des agriculteurs du projet et de GLHD dont 3 agriculteurs présentateurs et 3 animateurs.

Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie Schmitt remercie l'assistance et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle est en charge de s'assurer de la bonne information et participation du territoire dans le projet.

Julie Schmitt précise que l'initiative de cet atelier revient à GLHD et au collectif d'agriculteurs et que ce moment d'échange n'est en rien une réunion publique organisée par la commune, qui est indépendante du projet. Elle rappelle le dispositif d'information déployé pour cette réunion-atelier : annonce sur l'avis de concertation à la mairie sur le tableau d'affichage du centre-bourg et de la communauté de commune, annonce sur la lettre d'information boîtée dans toutes les boîtes à lettres de la commune, rappel de la tenue de l'atelier lors des portes-à-portes information et paysage des 1^{er}, 2, 6 et 7 juin.

Elle ajoute que cette démarche de concertation intervient en amont de la phase dite opérationnelle du projet, avant que le projet ne soit entièrement dessiné, afin que ce dernier puisse encore être enrichi, en prenant en compte l'expertise des acteurs directement en lien avec le territoire et ses spécificités.

Elle présente ensuite le déroulé de la soirée et les différents intervenants avant de donner la parole aux agriculteurs à l'initiative du projet.

Etienne DESSEREZ, agriculteur membre du collectif porteur du projet, prend la parole et rappelle la genèse du projet. Il s'agit de sécuriser les exploitations dans un contexte de changement climatique de plus en plus complexe (aléas climatiques, variations importantes des coûts de production...) qui nécessite de transformer les pratiques agricoles avec la mise en place de nouvelles cultures couplées à un revenu fixe. Ces évolutions permettront de sécuriser et pérenniser l'activité des agriculteurs et notamment la transmission des terres.



Temps 2 : Présentation de GLHD et du projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Présentation de GLHD et de l'agrivoltaïsme

Fanny COLOMBO-DECORY, Cheffe de projet chez GLHD présente ensuite GLHD, maître d'ouvrage du projet. Pionnier en France de l'agrivoltaïsme, GLHD a été créé en 2018 par David PORTALES et Jean-Marc FABIUS. Implantée en Nouvelle-Aquitaine près de Bordeaux, GLHD est spécialisée dans l'accompagnement de projets agrivoltaïques, qui concilient production agricole et énergétique. Le groupe est actuellement détenu par les deux cofondateurs, EDF Renouvelables et Cero Generation (GIG Macquarie), actionnaires majoritaires.

GLHD compte actuellement 32 projets en cours répartis sur 14 départements. Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques, patrimoniales...

Ces projets agrivoltaïques permettent de concilier les cultures tout en produisant de l'électricité solaire. Ils consistent en l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. Ces fermes agrivoltaïques participent activement au développement de la biodiversité locale et à la préservation des ressources en eau. L'agrivoltaïsme permet en effet de réaliser entre 15 et 30% d'économie en eau par an, sans compter la protection qu'offrent les panneaux solaires face aux intempéries (grêle, orages...) et à la sécheresse.

GLHD est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur dans le développement de ces projets : le financement des études, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage..

Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Le projet a été lancé en 2020, à l'initiative du collectif d'agriculteurs qui a ensuite choisi de se faire accompagner par GLHD.

Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021. Ces premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares afin de prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés.

Au fil des rencontres avec l'interprofession, les représentants associatifs locaux et les parties prenantes institutionnelles (services de l'État et collectivités territoriales), les données recueillies confirment les potentialités de la solution agrivoltaïque pour ce territoire.

Fanny COLOMBO-DECORY, précise que le périmètre d'étude va fortement se réduire in fine, le projet n'occupera pas les 84 hectares et ne sera pas entièrement clôturé. Des ilots permettront



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

de conserver les chemins et les haies. Il s'agira de prendre en compte les contraintes techniques et réglementaires pour préciser la surface exacte du projet.

Fanny COLOMBO-DECORY aborde ensuite la question de l'évolution des contraintes agricoles et de l'adaptation au changement climatique. Elle précise qu'actuellement les terres ne sont pas irriguées et servent à la culture du maïs. Elle propose ensuite à Marc SAINT GERMAIN (agriculteur membre du collectif) de présenter les enjeux locaux.

Marc SAINT GERMAIN explique alors qu'il est de plus en plus complexe de cultiver ces terres à cause de la variation irrégulière des coûts de production (intrants...) et des aléas climatiques, notamment de la sécheresse, d'autant plus que ces terres ne peuvent pas être irriguées du fait de contraintes techniques trop importantes. Pour sa part, en tant qu'éleveur de canards il a déjà subi plusieurs fois la grippe aviaire décimant son cheptel. D'où ce souhait des agriculteurs de se projeter sur de nouvelles activités et de concilier production agricole et énergétique. Cette double activité permettra aux agriculteurs, du fait des revenus réguliers dégagés par la production énergétique, d'innover en termes de cultures et de lancer de nouvelles filières locales.

Fanny COLOMBO-DECORY précise que le choix des cultures envisagées n'est pas définitif et reste à l'étude : une part de cultures pérennes avec la grenade et la vigne et poursuite de cultures annuelles sont autant de possibilités à l'étude. Ces cultures doivent permettre le maintien d'une activité agricole pérenne sur le territoire. Début 2024, GLHD sera en mesure d'en dire plus concernant les cultures retenues puisque l'Etude Préalable Agricole sera terminée.

Elle explique que le maintien d'une biodiversité riche apparaît également comme un facteur de motivation pour les agriculteurs. Elle rappelle aussi l'enjeu de la transmission des exploitations, précisant que les indemnités de bail que les agriculteurs percevront durant la phase d'exploitation du projet (40 ans) sont un argument de poids auprès des banques pour les investissements agricoles et la pérennité des exploitations.

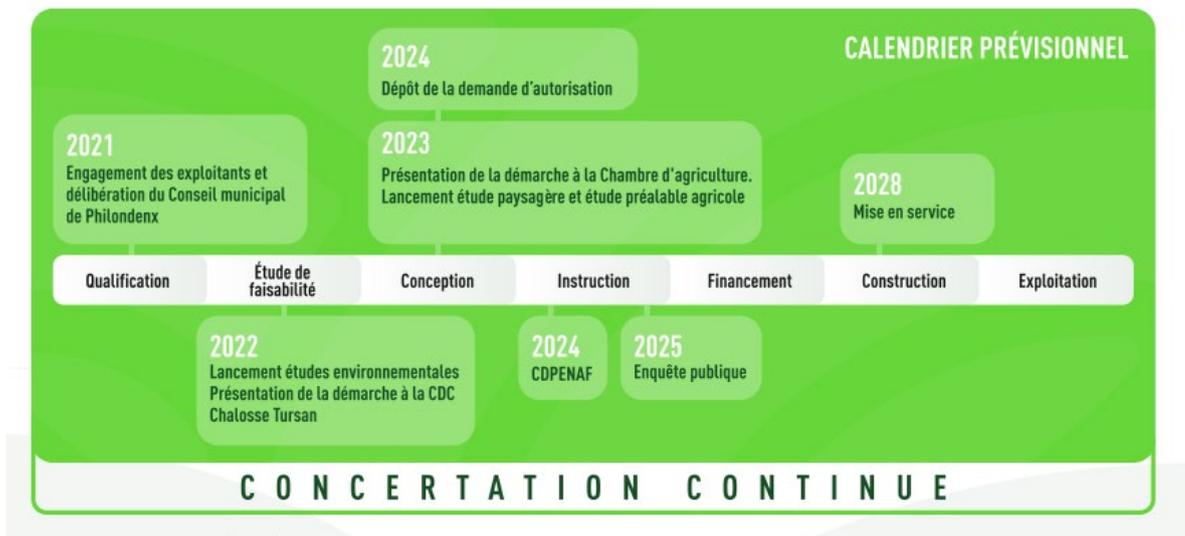
Elle présente ensuite les acteurs du projet, à savoir les bureaux d'études ETEN (étude d'impact et étude zones humides), NCA (les paysagistes), PC-Consult (Etude Préalable Agricole) et Bluegreen (Concertation).

Fanny COLOMBO-DECORY présente ensuite le calendrier du projet, dont le temps long garantit la bonne articulation entre le technique et la concertation.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle



Elle détaille également la méthodologie de travail de GLHD, basée sur la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental au maximum.

GLHD a d'ores et déjà identifié plusieurs contraintes autour du site, qui seront prises en compte dans la poursuite du projet (faune et flore, présence d'une route départementale proche du site) et qui viendront réduire le périmètre d'étude. Le projet doit aussi être l'opportunité d'aménager le territoire via notamment la construction de chemins pédagogiques sur la biodiversité locale.

Concernant la technologie utilisée, Fanny COLOMBO-DECORY montre ensuite les différentes technologies envisagées pour ce projet (trackeurs solaires, fixe...). Le choix des structures et des écartements se fera en fonction des futures cultures retenues, sachant que le bas du panneau est souvent situé à 1m, le haut à 5m.

Le dispositif de concertation

Nicolas KHORSI DARROUSSAT, responsable concertation chez GLHD, présente les engagements de GLHD pour cette concertation préalable volontaire. GLHD initie sincèrement et de manière volontaire cette démarche de co-construction avec le territoire, avec un niveau d'exigence important. GLHD considère en effet que la concertation et la rencontre de tous les acteurs est un gage de qualité et d'enrichissement pour le projet.

Nicolas précise également le rôle de Julie SCHMITT ainsi que ses responsabilités en tant que tiers garant neutre de la concertation. En effet, GLHD a mandaté le cabinet Bluegreen pour garantir l'impartialité dans le recueil des échanges lors des rencontres. Cette décision est issue d'un accord commun avec les membres du Conseil municipal de Philondenx.

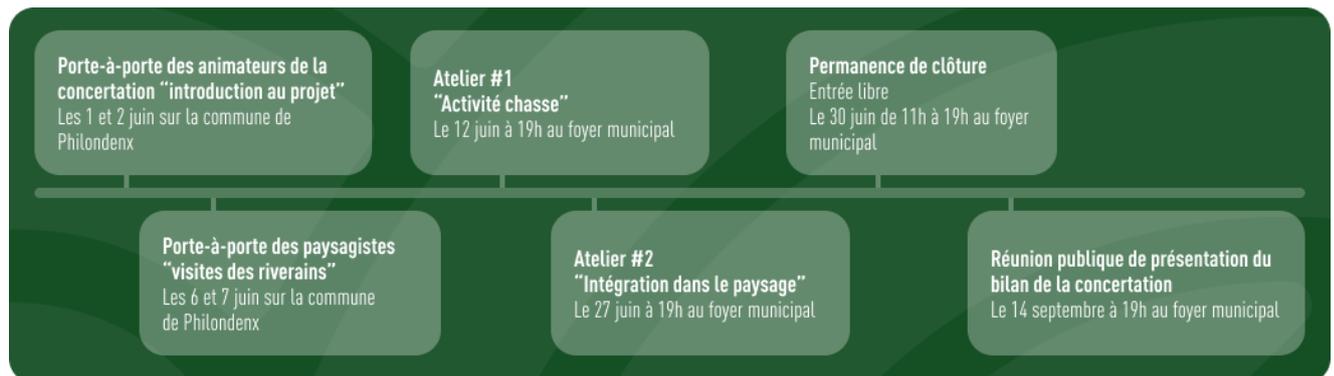
Julie SCHMITT détaille ensuite les modalités de concertation. Elle précise que cette concertation est volontaire mais réalisée avec un niveau d'exigence comparable à celui d'une concertation réglementaire. La concertation préalable volontaire est organisée tout au long du mois de juin 2023 sur le périmètre de la commune de Philondenx. La démarche consiste à présenter le projet



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questionnements, commentaires et contributions, en particulier sur la question de son intégration paysagère. Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation.



Zoom sur le porte-à-porte du 1er et 2 juin (information sur le projet)

GLHD et Bluegreen ont visité le 1^{er} et le 2 juin, les habitations du territoire. Sur les 104 habitations de la commune, 84 habitations ont été visitées et ces visites ont donné lieu à 27 entretiens. 51 avis de passage ont été déposés et 4 personnes ont repris contact avec GLHD et Bluegreen.

Lors de ce porte-à-porte, il a été noté que l'information sur le projet a bien été reçue par le territoire (tous sauf 2 personnes ont reçu la plaquette informative dont une habitation excentrée, accessible par une autre commune, et dont une personne qui n'avait pas ouvert sa boîte au lettre depuis plusieurs jours). Les habitants semblent au courant de la démarche et du projet à l'étude, même si plusieurs personnes rencontrées semblent confondre photovoltaïque et agrivoltaïsme. Plusieurs interlocuteurs ont mis en exergue un projet privé, qui ne dépend pas de la commune et qui n'est pas de leur ressort.

La question de l'opportunité du projet et notamment son impact favorable sur la transition énergétique du territoire n'a que peu été remis en question. Le projet a souvent été caractérisé comme un projet vertueux, en phase avec l'avenir énergétique du territoire. Plusieurs personnes rencontrées semblent s'interroger cependant sur la localisation du site du projet, sur des terres qu'ils caractérisent de fertiles.

Les personnes rencontrées souhaitent comprendre quelles sont les cultures envisagées et comment elles vont s'adapter au territoire. Ils souhaitent aussi comprendre qui va contrôler et s'assurer de la bonne production de valeur et de la pérennité du projet agricole dans le cadre du projet.

La question de l'insertion paysagère du projet a été plusieurs fois abordée par les personnes rencontrées. Des questionnements ont émergé sur la taille des panneaux et leur insertion dans le paysage, ainsi que sur le risque de dévaluation immobilière associée.



Zoom sur le porte-à-porte du 6 et 7 juin (avec les paysagistes)

Le 6 et 7 juin 2023, GLHD et le bureau d'étude NCA en charge de l'insertion paysagère se sont rendus sur le territoire pour informer autour de l'intégration paysagère du projet. Ils ont ciblé les habitations les plus en proximité du projet, afin de les informer et de recueillir leurs premières propositions d'insertion paysagère. 48 maisons ont été visitées, 21 personnes ont été rencontrées et 25 avis de passage ont été déposés.

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir plus quant à la dimension agricole du projet (futurs cultures...). Sur le plan visuel, les riverains souhaiteraient qu'une intégration paysagère soit faite, avec la plantation de haies par exemple. L'idée d'une plantation de haies visant à réduire l'effet visuel du projet semble être appréciée.

Pour les quelques habitations ayant une vue directe sur le site d'étude, la question de la faisabilité d'un aménagement paysager de leur parcelle a été vérifiée et semble envisageable.

Rencontre avec les élèves de Philondenx

Sur proposition du conseil municipal, une rencontre avec 22 élèves de l'école primaire de Philondenx a également eu lieu afin de recueillir leur vision de ce projet à 40 ans :

- présentation des Energies Renouvelables et de la notion d'agrivoltaïsme
- explication du projet agricole par un des agriculteurs du collectif
- présentation du projet agrivoltaïque par GLHD
- beaucoup de questions parfois techniques, élèves très intéressés
- sur le plan visuel, les enfants ont été très intéressés lors de la projection de photomontages de projets et notamment avec la présence des animaux et par l'ajout de végétation autour du projet
- Certains d'entre eux aimeraient pouvoir « visiter » ce projet une fois qu'il sera réalisé.
Il a été demandé aux enfants d'ici la fin de l'été de réfléchir à des productions qui seront affichées à la réunion publique du 14/09.

Ce moment d'échanges a été, pour les élèves l'opportunité d'affirmer leur attachement particulier à la biodiversité. Sur le plan visuel, les enfants ont été très intéressés lors de la projection de photomontages d'autres projets agrivoltaïques. La présence d'animaux et de végétation autour du projet semble les attirer.

Ils ont posé de très nombreuses questions, parfois techniques, autour du projet et ont émis l'envie de visiter un site similaire.



Temps de questions / réponses

Quels sont les gains pour la commune ?

Les bénéfices économiques à destination du territoire du projet correspondent à des retombées fiscales, notamment :

- La taxe d'aménagement versée par la société de projet aux communes et au département d'implantation du projet à l'obtention des autorisations,
- L'imposition forfaitaire sur les réseaux des entreprises (IFER) est un impôt collecté par le Trésor public représentant environ 3000€/MW par an. La loi de Finance a récemment acté la répartition suivante : 30 % pour le Département, 50% pour la Communauté de communes et 20% pour la commune d'accueil, sous réserve des taux en vigueur et validation des modalités de calcul.

Au-delà des retombées financières, le projet permettra également :

- D'installer durablement 4 jeunes exploitants,
- De pérenniser une agriculture locale,
- De favoriser les activités d'agro-écotourisme.

Observation d'une participante sur l'opportunité du projet et le collectif d'agriculteurs à l'initiative du projet.

« Seul 3 agriculteurs sont des habitants de la commune, nous ne connaissons pas les autres membres du collectif. En 2028, date de mise en place du projet, il n'y aura plus aucun agriculteur originaire de la commune dans le projet. Le projet est bien expliqué, mais il concerne une partie très importante de la commune, pas uniquement les agriculteurs ».

Sur les 7 agriculteurs 4 habitent sur la commune, 1 est natif de Philondenx et les 2 autres exploitent des terres à Philondenx depuis 27 ans. De plus, 4 jeunes doivent reprendre les exploitations dont 3 enfants d'agriculteurs.

Le site du projet représente quand même 10% de la commune ?

Le chiffre de 84ha correspond au périmètre d'étude. De premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares pour prendre en compte les enjeux locaux. Le projet ne concernera pas la totalité de cette superficie *in fine*. Des contraintes environnementales et réglementaires vont venir réduire la surface du projet.

Le site sera-t-il entièrement clôturé ?

Le projet ne sera pas intégralement clôturé. Certes, il y aura des clôtures, c'est une obligation réglementaire, mais uniquement par îlots, avec conservation des passages. Plus d'informations seront partagées au fur et à mesure de l'avancement de l'étude de faisabilité.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Remarque d'un participant sur la chasse

« Nous pourrions moins chasser et les sangliers vont revenir et s'attaquer aux parcelles d'à côté. Le grillage ne laissera pas passer le gros gibier. Ces îlots deviennent vite des réservoirs de biodiversité. »

Si un chien de chasse passe à l'intérieur du site agrivoltaïque, comment je fais pour aller le chercher ?

Le site est suivi et surveillé, nous interviendrons pour vous aider. Si la clôture est détériorée nous avons l'obligation de la réparer afin d'être en conformité avec nos contrats d'assurance.

En 2050, comment ferons-nous pour alimenter la population si toutes les terres connaissent des projets comparables à celui-ci ?

Sur ces terres, les cultures actuelles ne contribuent pas à l'alimentation humaine. En effet, le maraichage n'est pas possible du fait de l'absence d'irrigation. De plus, pour rappel, si l'on devait remplir les objectifs nationaux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de production solaire photovoltaïque fixés à 40GW d'ici 2028 uniquement en agrivoltaïsme, cela représenterait 0,13% de la SAU française. Ce n'est donc pas un frein à la souveraineté alimentaire.

Où l'électricité produite sera-t-elle envoyée ?

En France le réseau est unique donc de fait la production électrique locale est consommée localement. Le poste source de raccordement est situé à Miramont-Sensacq et le raccordement du projet agrivoltaïque au poste source sera souterrain. Les tracés des raccordements suivent en général les routes, il ne s'agit pas de ligne aérienne. Le raccordement (FMI) fera l'objet d'une autre concertation à l'initiative de RTE.

Le bétail court-il un risque ?

Différentes études prouvent que non et montrent qu'il n'y a pas de relation entre proximité de lignes à haute tension ou équipement électriques et mort de bétails.

Temps 3 : Intervention de la Fédération de chasse des Landes

Monsieur NAPIAS, représentant la fédération des chasseurs, revient sur les dégâts des grands gibiers. Les chasseurs ont une mission de service public et sont tenus de réguler les populations pour ne pas impacter l'activité agricole. Actuellement les chasseurs font des battues sur ces terres qui deviendront des zones de refuges car inaccessibles. La manière dont le site sera clôturé ne changera rien.

Monsieur BENQUET, autre représentant de la fédération présent précise que la fédération des chasseurs est présente dès le début du projet afin d'accompagner les chasseurs locaux. A la suite d'un conseil d'administration survenu la semaine dernière, la fédération des chasseurs locale a confirmé sa volonté de ne plus accepter de projet agrivoltaïque qui ne respecte pas la loi.

A la suite de cette intervention, Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise que l'intégralité des projets portés par GLHD sont conformes à la réglementation, preuve en est avec les premiers permis de construire accordés à GLHD.



Temps 4 : Temps de participation (travail sur table en petits groupes)

Julie SCHMITT amorce les ateliers et rappelle les consignes de l'atelier. Il s'agit de travailler, sur carte, afin d'identifier **les usages actuels et les points d'attention sur le territoire, ainsi que les opportunités pour l'activité chasse vis-à-vis de l'installation du projet**. Elle précise que certains membres du conseil municipal présents, souhaitant conserver leur devoir de réserve sur ce projet privé, ne participeront pas à l'atelier.

Considérant la mobilisation à l'atelier, 3 tables ont été installées pour l'organisation des temps de participations. Deux tables ont été finalement utilisées car 1/3 des participants ont indiqué ne pas pratiquer l'activité chasse sur la commune. En effet, une quinzaine de personnes ont assisté à l'atelier pour prendre de l'information sur le projet. Parmi ces personnes, une dizaine d'habitants ont attendu le temps de restitution pour tout de même bénéficier du travail réalisé par les chasseurs locaux.

Chaque table dispose d'une carte du territoire communale au format A0. La zone d'étude du projet y est renseignée. Pour chaque sujet de participation une couleur est associée à une gommette. Un tableau permet d'inscrire une contribution et la gommette, une fois numérotée permet de localiser la contribution sur la carte.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture durablement nouvelle

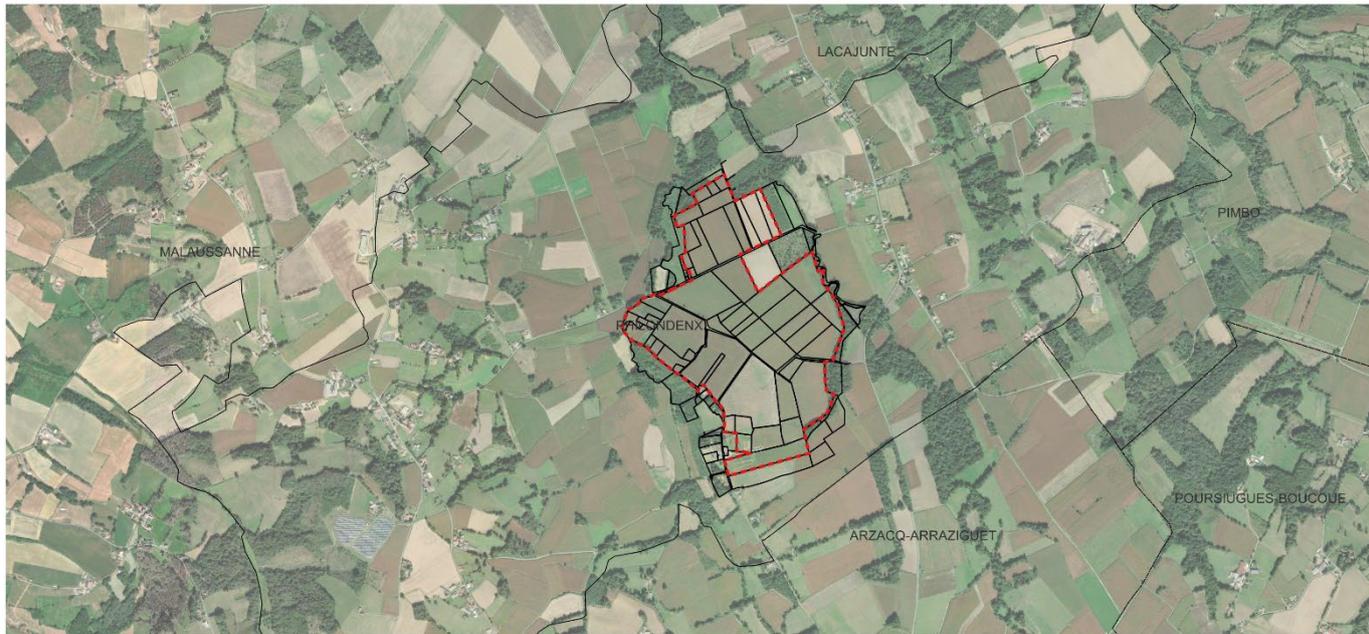


Projet de ferme agrivoltaïque à Philondenx

0 0,25 0,5 km



Source : IGN 2022, Ministère de la culture 2022
Réalisation : Fanny Colombo-Decory



Légende

PROJET

 Périmètre d'étude

CADASTRE

PHILONDEX

 LIMITE CADASTRALE

Limite administrative

 Commune

TABLE N°



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

v

Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



w bluegreen

USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE

(palombières, stationnements pour véhicules, corridors de chasse, chemins et sentiers pratiqués, points de regroupement ...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Palombière	A localiser, le long du <u>Louts</u>
2 – zones de stationnement s	Total d'une dizaine de véhicules
3 - Mirador	Au bout de la haie, <u>Mirodor</u> (structure en hauteur) qui peut être déplacée.
Question	Pour la chasse du petit gibier, s'il y a un tir qui part de cours d'eau en direction des panneaux et que des plombs retombent sur les panneaux, est-ce que ça abîme les panneaux? Qui est responsable?



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



bluegreen

POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore,
espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Sur pentes de Perrot	Zone de refuge de sangliers
2 – Plantation d'eucalyptus	En bordure de projet au Nord-Ouest
3 – Zone grillagée	Elevage de canards
4, 5, 6, 7 – passages de faune	Passages de faune (flèches bleues)



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



bluegreen

OPPORTUNITÉS POUR L'ACTIVITÉ CHASSE

synergie, passage de faune, apport des paysagistes, potentielles zones de renaturation/entretien, propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité (haies, cultures, mare, pierriers ...)

Lieu	Remarques, observations..
De 1 à 11	Positionnement stratégique de Miradors
Questions	Aujourd'hui il existe un droit de chasse sur ces terres et si avec ce projet on ne peut plus chasser quel impact sur ce droit?
	Est-ce qu'on pourrait élever du petit gibier dans les îlots?
	Est-ce qu'on pourrait tirer dans les zones de retrait (OLD)?



Temps 5 : Mise en commun des contributions

Les deux ateliers ont permis d'identifier les usages actuels et les points d'attention sur le territoire, ainsi que les opportunités pour la chasse vis-à-vis de l'installation du projet.

1 – Usages actuels du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Plusieurs palombières identifiées, dont une agrée (présence de palombes et de pigeons ramiers aux alentours)• Une zone de stationnement identifiée en proximité du site d'étude (4/5 voitures à garer)• Un corridor de chasse aux sangliers nécessitant des postes aménagés et reculés (à construire pour permettre la sécurité)• Plusieurs chemins utilisés pour la chasse (Chemin des Graves et Chemin de l'Ardoun, des chemins communaux dont l'accès est précieux pour la chasse)
2 – Points d'attention sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Zone humide tout le long du ruisseau (zone inondable) : poissons, anguilles, ragondins, canards, écrevisses...• Entre la D944 et le village, secteur de passage d'animaux (chevreuils, lièvres, renards, sangliers, bécasses, bécassines). Ces animaux s'abreuvent et se nourrissent en proximité du ruisseau.• Plantation d'eucalyptus en bordure de projet• Un élevage de canards (site grillagé) en proximité du site d'étude
3 – Opportunités pour l'activité chasse avec l'installation du projet	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de mise en place de miradors tout autour du site pour faciliter et sécuriser l'activité chasse.• Haies inutiles pour la chasse selon les chasseurs. Palombes n'iront pas. A prévoir mais uniquement en fonction des demandes d'insertion paysagère• Pas de cheminement pédagogique, mange de la place• Demande d'une compensation financière à destination de la Fédération de chasse, des chasseurs et de l'AICA

Suite à cet atelier, les contributions sont restituées à l'ensemble de l'assemblée. Un rapporteur par table a présenté les idées recueillies par table en s'appuyant sur le travail sur carte.

Temps 6 : Ouverture et clôture sur l'information

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur donne rendez-vous le 27 juin 2023 à 19h pour l'atelier autour de l'intégration du projet dans le paysage.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise, à la demande de la première adjointe, que la mairie sera exceptionnellement fermée la semaine du 19 au 23 juin. Les autres moyens d'expression restent disponibles.

ANNEXES



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU JEUDI 1 JUIN AU VENDREDI 30 JUIN 2023

(AU TITRE DES ARTICLES L121-15-1, L121-16 ET L121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT (GLHD)

LE PROJET EN RÉSUMÉ

Dans le département des Landes, sur la commune de Philondenx, la société Green Lighthouse Développement (GLHD) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, accompagne le collectif "Avenir Tursan Agrivoltaïsme". Composée de 7 agriculteurs, l'association étudie la possibilité de mettre en place un projet agrivoltaïque afin de combiner production agricole et production d'énergie solaire.

Ce projet a pour objectif de mettre en place des cultures adaptées et raisonnées sans irrigation, de mutualiser des ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et d'accompagner une transmission des parcelles à la nouvelle génération.

GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et lancer une réflexion citoyenne pour lui donner une vocation locale.

Le projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan a été présenté à la Communauté de communes Chalosse Tursan et au Conseil municipal de Philondenx. Un avis favorable de la Communauté de communes et une délibération de la commune concernée actent la connaissance de la poursuite des études sur leur territoire du projet. Le soutien prend part à la volonté des collectivités de s'inscrire dans le processus de transition énergétique initié au niveau national par le Grenelle de l'Environnement.

Les modalités de la concertation préalable volontaire organisée par GLHD en tant que maître d'ouvrage du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan, ont pour objet d'associer le public afin que le projet soit le mieux intégré dans le paysage et les usages du territoire.

PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable.

En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16.

Pour associer le public à l'élaboration du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan, la durée de la concertation préalable volontaire est de 1 mois. Elle débute le 1^{er} juin et prend fin le 30 juin 2023.

Avis de concertation préalable volontaire du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac
Contact : ferme-agripv-tursan@glhd.fr



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle



MODALITÉS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Le premier temps des modalités de la concertation est celui du porter à connaissance qui consiste à présenter et expliquer le projet, notamment par la distribution d'une lettre d'information à l'ensemble des habitants de Philondenx.

Un registre de concertation est mis à disposition en mairie de Philondenx ainsi qu'au siège social de la Communauté de communes Chalosse Tursan, permettant de contribuer de manière écrite. Les avis peuvent aussi être directement transmis au représentant de la maîtrise d'ouvrage, par courriel et/ou courrier en écrivant aux adresses suivantes :

Green Lighthouse Développement (GLHD)
Technopole Bordeaux Montesquieu - 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac
Contact : ferme-agriov-tursan@glhd.fr

Un dispositif de porte-à-porte est organisé le 1^{er} et le 2 juin, en présence de tiers garant de la concertation. Lors des rencontres, un questionnaire est diffusé pour interroger la connaissance et les usages du site (activité agricole, chasse, promenade, etc.). L'équipe de paysagistes mandatée pour le développement du projet ira à la rencontre des riverains du projet les 6 et 7 juin pour recueillir des idées sur la meilleure manière d'insérer le projet dans le paysage.

Deux ateliers thématiques sont proposés au public : le 12 juin, un atelier « Activité chasse » pour recueillir l'expertise d'usage des personnes pratiquant cette activité ; puis le 27 juin, un atelier « Intégration dans le paysage » pour imaginer collectivement les aménagements paysagers du projet. Une permanence de clôture de la phase active de concertation préalable volontaire est organisée le 30 juin au foyer municipal pour continuer de recueillir les avis et propositions.

Les modalités de la démarche d'information et de participation, objet de ce présent avis de concertation préalable volontaire, sont affichées en mairie de Philondenx depuis le 17 mai 2023, soit 15 jours avant le début officiel de la concertation fixé au 1^{er} juin 2023. L'avis a également été diffusé au siège social de la Communauté de communes de Chalosse Tursan.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un bilan de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Le bilan et le résumé seront rendus public. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indiquera alors les mesures qu'il juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation, notamment lors de la réunion publique de restitution prévue le 14 septembre 2023.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet fera l'objet d'une enquête publique durant l'instruction des demandes d'autorisations administratives, dans les 9 à 12 prochains mois. Celle-ci sera mise en œuvre selon les dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'Environnement.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

mai 2023

En résumé

sur la commune de Philondenx

Le collectif «Avenir Tursan Agrivoltaïsme», composé de **7 agriculteurs**, étudie la possibilité de mettre en place un projet d'agrivoltaïsme. Cette nouvelle technique consiste à **combinaison production agricole alimentaire et production d'énergie renouvelable sur une même surface agricole**.

Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagne les exploitants dans la mise en œuvre. Les bénéfices recherchés sont la diversification des cultures, un système de rotation plus résilient ou encore des nouveaux débouchés locaux.

L'objectif est de maîtriser une nouvelle chaîne de valeur pour **faire face aux contraintes agricoles locales** : l'impossibilité d'irriguer les parcelles, la récurrence d'aléas climatiques dévastateurs, l'interdiction progressive de produits phytosanitaires et l'importation d'amendements coûteux.

Le projet prévoit la mise en place de **cultures adaptées et raisonnées** sans irrigation, la mutualisation de certaines ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et un accompagnement à la transmission des parcelles à la nouvelle génération. GLHD s'engage à **maintenir le statut agricole des terrains**, à procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour lui donner une vocation locale.

Les chiffres clés

- 1 collectif de 7 agriculteurs mobilisés
- 1 commune concernée : Philondenx
- 84 ha de zone d'étude
- 527 ha agricoles qui bénéficient du projet

- 15,94% de la SAU totale des exploitations concernées
- 4 agriculteurs en fin d'activité, 4 jeunes agriculteurs soutenus dans leur installation
- 5 bureaux d'études indépendants engagés



Edito

« La monoculture de maïs, l'impossibilité d'irriguer les parcelles, l'augmentation des coûts de fonctionnement et l'importation d'amendements coûteux sont des défis constants.

Depuis 2020, nous avons décidé de nous regrouper pour **sortir des sentiers battus** et se lancer dans un **renouveau agricole : pas produire plus mais mieux !** C'est un engagement dans l'avenir de l'agriculture, pour les agriculteurs et leurs territoires. Aujourd'hui, on a presque le sentiment d'être les oubliés du monde avec notre situation géographique à l'extrémité du département et de l'intercommunalité.

Le plus positif dans le projet, ce sont les retombées au sein de la commune. Des bénéfices à imaginer ensemble. Grâce à cet **esprit collectif**, on rassemble des jeunes et des moins jeunes dans un même projet innovant. Ce projet permet de nous retrouver entre générations et d'être bien entourés pour une aventure aussi complexe que palpitante.

C'est un projet qui nous tient à cœur pour **l'avenir de nos exploitations !** »



L'AGRIVOLTAÏSME : un levier pour l'avenir agricole

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaïsme représente une solution de nouvelle génération permettant aux agriculteurs de concilier de multiples transitions : agricoles, écologique, économique, alimentaire...

Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de changement durable de ses pratiques : s'adapter aux exigences environnementales, garantir la pérennité des exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

6 ENGAGEMENTS MULTI-FONCTIONNELS

Pourquoi ?



SÉCURITÉ AGRICOLE : L'agrivoltisme offre une solution d'assurance pour les exploitations en prenant en compte les contraintes agricoles. Les recettes générées par la production d'énergie solaire constituent un filet de sécurité pour les agriculteurs, en compensant les risques associés aux nouvelles pratiques culturales mises en œuvre et voulues par les agriculteurs.



CULTURES ADAPTÉES ET RAISONNÉES : Le projet implique la mise en place de cultures adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et à la disponibilité des ressources, tout en adoptant des pratiques agricoles raisonnées. Cela permet d'optimiser les rendements et de réduire les besoins en eau, ce qui est particulièrement avantageux dans la zone.



MUTUALISATION DES RESSOURCES : Le projet encourage la mutualisation des ressources agricoles entre les exploitants. Cela permet de réduire les coûts de fonctionnement en partageant l'accès aux équipements, aux infrastructures et aux connaissances. Cette collaboration favorise une utilisation plus efficace des ressources et renforce la résilience des exploitations.



ROTATION DES CULTURES : Le projet promeut l'adoption d'un système de rotation des cultures. Cela contribue à préserver la fertilité des terres en évitant leur épuisement. La rotation des cultures aide également à contrôler les ravageurs, réduisant ainsi le recours aux traitements chimiques.



TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE : Le projet soutient l'installation de la nouvelle génération d'exploitants agricoles sur les parcelles des agriculteurs qui se préparent à prendre leur retraite. Cela permet de garantir une continuité dans l'activité agricole tout en favorisant le renouvellement des compétences et des pratiques. La transmission intergénérationnelle contribue à maintenir un tissu agricole dynamique et à assurer la pérennité des exploitations.



NOUVEAUX DÉBOUCHÉS AGRICOLES : Le projet vise à répondre aux attentes des consommateurs en offrant de nouveaux débouchés pour les produits agricoles. Il favorise ainsi le développement d'une nouvelle chaîne de valeur agricole, permettant aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de s'adapter aux évolutions des demandes du marché. Cela renforce la viabilité économique des exploitations et stimule l'innovation dans le secteur agricole.

LA SOBRIÉTÉ : un grand principe fondateur

La ferme agrivoltaïque du Tursan sera développée dans les grands principes de l'agroécologie, notamment celui de réduire les impacts en utilisant moins d'intrants et en s'adaptant aux aléas climatiques, tout en s'affranchissant de l'irrigation. Il s'agit d'un nouveau modèle raisonné de production agricole, qualitatif et compétitif, permettant de créer un écosystème vertueux viable et durable, en phase avec les évolutions des attentes des consommateurs et du territoire.

Visitez le site internet www.tursan-agrivoltisme.fr





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

2021-2023 : LE TEMPS D'Étudier LES POTENTIALITÉS

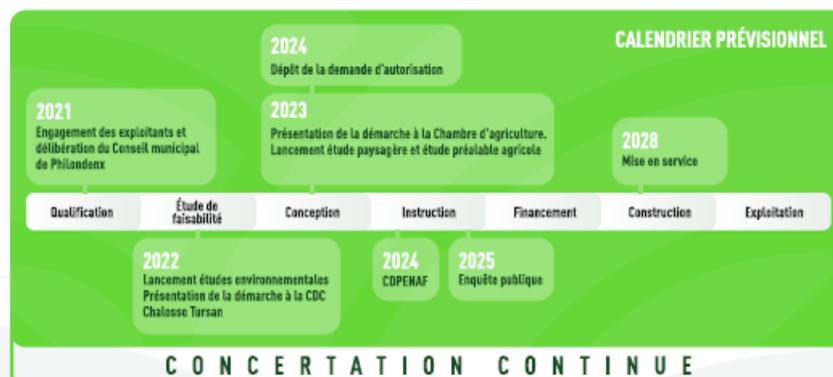
Conduire un état de l'art préalable afin de garantir la faisabilité et la qualité du projet agricole

Pour se lancer dans cette **innovation**, les agriculteurs ont choisi de se faire accompagner par un spécialiste français des projets agrivoltaïques : Green Lighthouse Développement (GLHD). L'équipe conçoit des **projets d'abord agricoles pour soutenir les agriculteurs** face aux pressions exogènes qu'ils rencontrent. Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021.

De premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares pour prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés. Au fil des rencontres avec l'interprofession, les représentants associatifs locaux et les parties prenantes institutionnelles (services de l'État et collectivités), **les données recueillies confirment les potentialités de la solution agrivoltaïque.**



Le périmètre d'étude de projet de ferme agrivoltaïque du Tursan



UNE PRIORITÉ : Éviter les enjeux environnementaux

De l'étude faune-flore au diagnostic paysager en passant par les approfondissements de l'état agricole, ces démarches sont réalisées par des cabinets indépendants. L'identification des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers et agricoles visent à éviter les zones naturelles sensibles afin d'ajuster la zone d'implantation finale du projet.

RÉFLÉCHIR LOCAL !

Pour soigner l'insertion paysagère, créer des synergies, ouvrir de nouvelles voies.

Conscient des exigences sociétales en matière de projets d'énergies renouvelables, GLHD a comme prérogative de réfléchir ce projet agrivoltaïque à l'échelle d'un écosystème impliquant tous les citoyens et les partenaires locaux.





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

EN SAVOIR PLUS et participer ?

S'informer, débattre et coconstruire le projet agrivoltaïque du Tursan.

La **concertation préalable volontaire** est organisée tout au long du mois de **juin 2023** sur le périmètre de la commune de **Philondenx**. La démarche consiste à présenter le projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questionnements, commentaires et contributions, en particulier sur la question de son intégration paysagère.

Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation. **Des enseignements seront extraits pour être appliqués à l'ingénierie du projet** : une étape indispensable dans la conception d'un projet sur mesure avant le dépôt des autorisations administratives.

DU 1ER AU 30 JUIN : LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

Porte-à-porte des animateurs de la concertation "introduction au projet"
Les 1 et 2 juin sur la commune de Philondenx

Atelier #1
"Activité chasse"
Le 12 juin à 19h au foyer municipal

Permanence de clôture
Entrée libre
Le 30 juin de 11h à 19h au foyer municipal

Porte-à-porte des paysagistes
"visites des riverains"
Les 6 et 7 juin sur la commune de Philondenx

Atelier #2
"Intégration dans le paysage"
Le 27 juin à 19h au foyer municipal

Réunion publique de présentation du bilan de la concertation
Le 14 septembre à 19h au foyer municipal



Outre la présente lettre, les modalités d'information comprennent la diffusion d'un avis de concertation 15 jours avant le début de la concertation, par voie d'affichage à la mairie de Philondenx. À partir du 1er juin, un registre de participation physique sera également accessible aux horaires d'ouverture de la mairie pour recueillir les observations du public pendant toute la durée de la concertation.

Les membres de l'association « Avenir Tursan Agrivoltaïsme » comptent sur votre participation aux rencontres ! Ils seront ravis de pouvoir répondre à vos questions en direct lors des ateliers.

Pour contribuer ou s'informer en continu :

- Déposer un commentaire dans le **formulaire du site projet**
 - Contacter les porteurs de projet : **avenir.tursan.agripv@gmail.com**
 - Échanger avec le maître d'ouvrage :
- Par voie électronique : **ferme-agripv-tursan@glhd.fr**
Par voie postale : **GLHD – Technopole Bordeaux Montesquieu**
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



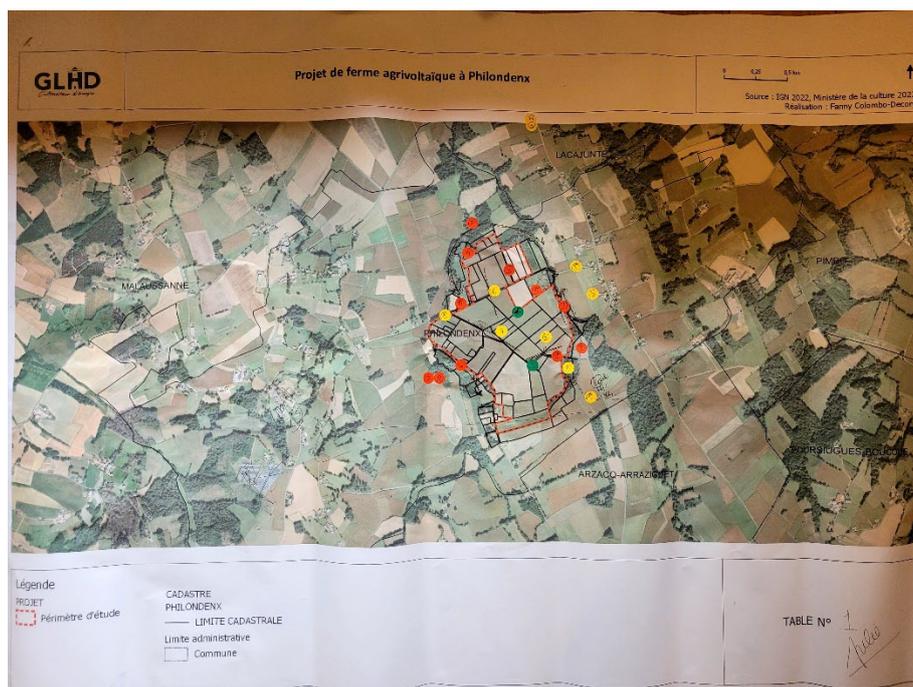
Visitez le site internet www.tursan-agrivoltaisme.fr



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Atelier de travail – TABLE 1





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle





**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**

Engager une agriculture
durablement nouvelle

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



w bluegreen

USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE

(palombières, stationnements pour véhicules, corridors de chasse, chemins et sentiers pratiqués, points de regroupement ...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Palombière agréée (Mme PATOU)	Un tunnel à palombes Palombière déclarée et agréée Situation idéale : bordure de ruisseau Présence de Palombes et de pigeons ramiers Éléments administratifs à venir de Mme Castagnos
2 - Palombière (Doyer Savare)	Idem
3 - Palombière Heougere	Déclassée Personne n'y chasse
4 - Stationnement	Zone de stationnement principale près du bois 4/5 voitures
5 - Stationnement	Stationnement de proximité de la palombière Doyer Savare
6, 7, 8 (Largeur) Corridor de chasse	Corridor de chasse aux sangliers Nécessite des postes aménagés sur tout le pourtour comme gage de sécurité
9 - Chemin des Graves	Axe pratiqué A conserver absolument (chemin communal)
10 - Chemin de l'Ardoun	Axe très pratiqué à la fois par les chasseurs et les agriculteurs A conserver absolument (chemin communal)
Question	<ul style="list-style-type: none">Est-ce qu'il y a des obligations de recul pour les palombières ?



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

Atelier « Activité chasse » 12 juin 2023



w bluegreen

POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore, espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations..
1 – Zone humide (tout le long du ruisseau)	Zone humide Présence de poissons, ragondins, canards, écrevisses (à vérifier), anguilles..
2 – Zone entre la D944 et le village	Passage d'animaux fréquents : chevreuils, lièvres, renards, sangliers, bécasses, bécassines En hier, pas rare d'y croiser une quinzaine de gibiers par jour Animaux qui se nourrissent et s'abreuvent entre les deux ruisseaux, le Louts et l'Ardech.
3 – Habitation de Madame Patou	Haie à poser pour visibilité Ne souhaite pas voir le projet Souhaite en savoir plus sur le type de haies qui pourrait être intégrée.
4 – Troupeau de Monsieur Larrangue	Troupeau et habitation en proximité de site. Craintes sur la ligne RTE
5 – Elevage de la famille Lagardère	Production de yaourt Idem crainte sur le troupeau
6, 7, 8	Passage de faune
Questions	<ul style="list-style-type: none">• Si des accidents de chasse, qui est responsable ? Le Président du comité de chasse ? Quelle assurance ?• Quel recul sur le fonctionnement des projets GLHD• Quel est le gain financier pour les agriculteurs du projet• Est-ce que le projet aura des retombées financières pour la fédération de chasse ? Pour l'AICA ?



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



w bluegreen

OPPORTUNITÉS POUR L'ACTIVITÉ CHASSE

synergie, passage de faune, apport des paysagistes, potentielles zones de renaturation/entretien, propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité (haies, cultures, mare, pierriers ...)

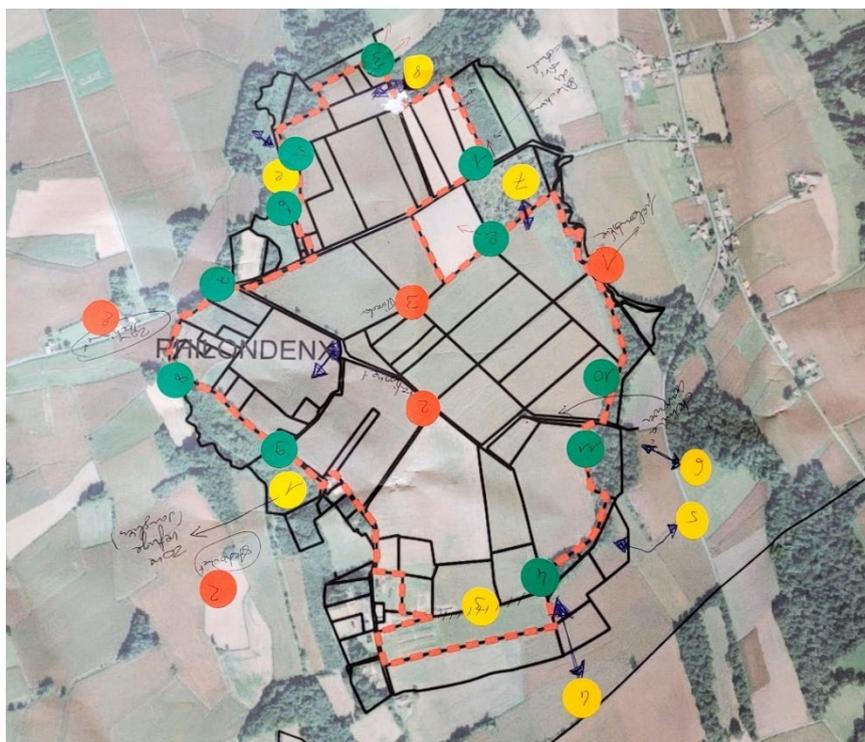
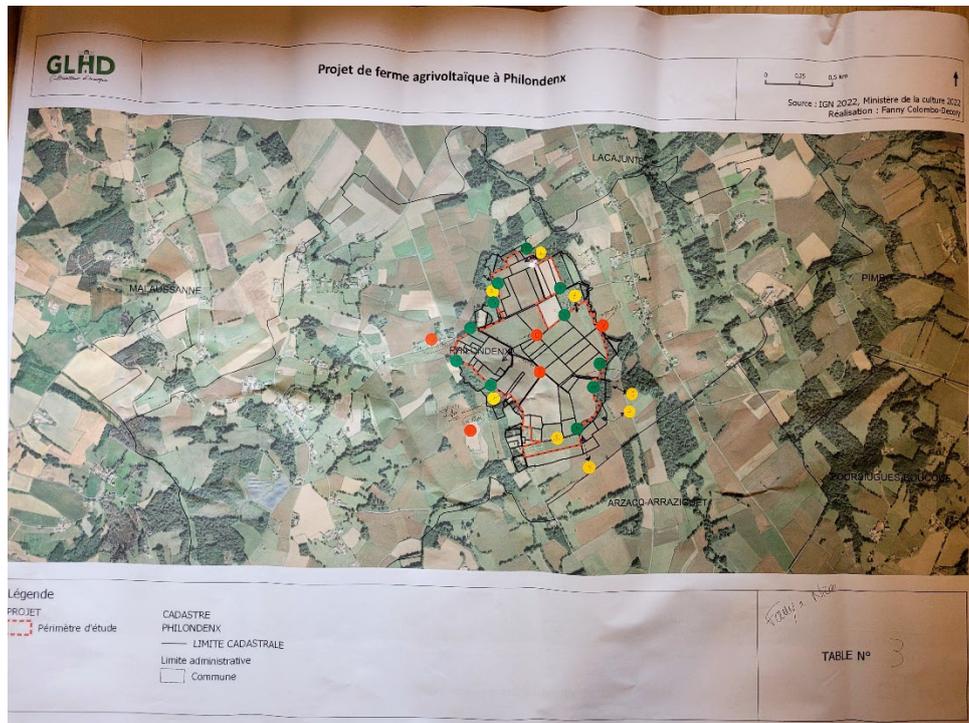
Lieu	Remarques, observations..
Remarque générale	Haies inutiles pour l'activité chasse, les palombes n'iront pas, elles se logent davantage dans les grands chênes Avis partagé.
Remarque générale	Aucune espèce de haie qui ne peut attirer la biodiversité. Privilégier les haies pour intégration paysagère, pour cacher, pas dans des objectifs de biodiversité.
Remarque générale	Pas de chemin pédagogique et de vue pédagogique sur le site



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture durablement nouvelle

Atelier de travail - TABLE 2





**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**

Engager une agriculture
durablement nouvelle

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



w bluegreen

USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE

(palombières, stationnements pour véhicules, corridors de chasse, chemins et sentiers pratiqués, points de regroupement ...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Palombière	A localiser, le long du Louts
2 – zones de stationnements	Total d'une dizaine de véhicules
3 - Mirador	Au bout de la haie, Mirodor (structure en hauteur) qui peut être déplacée.
Question	Pour la chasse du petit gibier, s'il y a un tir qui part de cours d'eau en direction des panneaux et que des plombs retombent sur les panneaux, est-ce que ça abîme les panneaux? Qui est responsable?

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



w bluegreen

POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore, espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Sur pentes de Perrot	Zone de refuge de sangliers
2 – Plantation d'eucalyptus	En bordure de projet au Nord-Ouest
3 – Zone grillagée	Elevage de canards
4, 5, 6, 7 – passages de faune	Passages de faune (flèches bleues)

29



**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**

Engager une agriculture
durablement nouvelle

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



w bluegreen

OPPORTUNITÉS POUR L'ACTIVITÉ CHASSE

synergie, passage de faune, apport des paysagistes, potentielles zones de renaturation/entretien, propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité (haies, cultures, mare, pierriers ...)

Lieu	Remarques, observations..
De 1 à 11	Positionnement stratégique de Miradors
Questions	<ul style="list-style-type: none">• Aujourd'hui il existe un droit de chasse sur ces terres et si avec ce projet on ne peut plus chasser quel impact sur ce droit?• Est-ce qu'on pourrait élever du petit gibier dans les îlots?• Est-ce qu'on pourrait tirer dans les zones de retrait (OLD)?